
Séance du 28 octobre 2010

OBJET : Réfection cour arrière de la mairie et réalisation d'un boulodrome.

L'an deux mille dix et le 28 octobre à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

Présents : Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne, Mme JOURDA Béatrice, M. AMESTOY Pierre, M. BIAU Jean Luc, M. LE LURON Renaud, M. MANFRIN Jean Marc, M. ROSELLO José.

Excusé : M. CHABROT Frédéric

Mme Béatrice JOURDA a été élue Secrétaire.

Cette délibération annule et remplace celle ayant le même objet et prise le 17 juin 2010.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération ayant le même objet et prise le 17 juin 2010.

Il précise qu'il y aurait lieu de l'annuler car le précédent métré relevé par l'entreprise CABANAC ne tenait pas compte de la surface située derrière l'ancien WC alors qu'il y serait nécessaire la prendre en compte.

Il donne lecture du devis de l'entreprise CABANAC pour un montant de 2 419,50 € HT soient 2 893,72 € TTC pour réaliser les travaux tels que ci dessus décrits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- De retenir l'entreprise CABANAC pour un montant total de 2 893,72 € TTC
- D'inscrire la dépense au compte 21318 du budget primitif 2010.
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes actions et à signer tous documents que nécessaire pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée
exécutoire a été publiée et transmise au
Représentant de l'État le 5/11/2010

Le Maire, P.BEDEL

